



Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 03/02/2020
Reçu en préfecture le 03/02/2020
Affiché le
ID : 084-258402346-20200128-2020CS10-DE

Délibération 2020 CS 10 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : GARDE REGIONALE FORESTIERE – DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt et le 28 janvier 2020 à 14h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 janvier 2020, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec soixante-et-onze (71) votants :

- Quarante-et-un (41) membres titulaires présents ;
- Sept (7) membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- Vingt-trois (23) membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Nadine SARTE-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Claire ARAGONES, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Mireille BOR, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jeanine DOUZON, Laurence LE ROY (suppléante), Nadine CURNIER, Emmanuelle FRIELINGS DORF (suppléante), Catherine ROSSI (suppléante), Danielle BRUN (suppléante).

Messieurs Mickaël CAVALIER, Philippe ROUX, Fernand PEREZ, André BERGER, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, Alain DEILLE, Jean-Pierre BOYER, José DEVAUX, Jean-Pierre PEYRON, José YEVENES, Philippe DAUMAS, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Paul FABRE, Christian CHENEZ, Grigori GERMAIN (suppléant), André ROUSSET (suppléant), Pierre PELLEGRIN (suppléant).

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Anne-Cécile REUS à Grigori GERMAIN
Laurence DE LUZE à Geneviève JEAN
Christiane NAJI à Yolande PRIMO
Marie-Claire FEREOUX à Catherine SERRA
Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON
Jacqueline BOUYAC à Nathalie CZIMER-SYLVESTRE

Messieurs

Roland PETIET à Pierre PELLEGRIN
Félix BOREL à Jacqueline COMBE
Didier PERELLO à Nadine SARTE-BARANCOURT
Christian AUTARD à Mickaël CAVALIER
Michel RUFFINATTI à Claire ARAGONES

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Claude BADOE à Alain CAHOUR
Francis FARGE à Gisèle MAGNE
Joël RAYMOND à Fernand PEREZ
Pierre BENAŞ à Pierre FISCHER
Alain SAGE à Valérie DELONNETTE
Gérard MATHERON à Pierrette FRIMAS
Pascal DEPOISSON à Emmanuelle FRIELINGS DORF
Gilles MOYNE à Jacques DECUIGNIERES
Sergio ILOVAISKY CANO à André BERGER
Ludovic BONNET à Jean-Pierre BOYER
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

Etaient excusés :

Mesdames Dominique CONCA, Fabienne ELLUL, Léa CHEVALIER

Messieurs Michel-Axel ROUX, Michel GASPARIN, Jean-Marc BLANC, David GEHANT, Julien AUBERT,

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Catherine DELASSUS-NOLLET (suppléante d'Anne-Marie CHEYREZY), Valérie GUIGON, Stéphanie MARI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2 ;

Vu le budget primitif 2020 du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon,

Considérant les critères du programme d'aide à la mise en place de la « garde régionale forestière » de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** la mise en œuvre en 2020 du dispositif « Garde régionale forestière » pour un montant de 125 351 € TTC comprenant le recrutement de 20 jeunes du 22 juin au 31 août 2020 et d'un coordonnateur du 1^{er} juin au 2 septembre 2020, leur équipement, les outils d'information et de sensibilisation du public ;
- **DECIDE** le recrutement des emplois saisonniers prévus au BP 2020, à temps complet, dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer la fonction de garde forestier (dans le cadre du dispositif régional de prévention et de sensibilisation aux incendies de forêts), avec une rémunération fixée sur l'indice brut 366, indice majoré 339 ;
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté :

| Poste de dépense (euros TTC) | Montant | Financement 80 % Région | Autofinancement du PNRL (crédits) |
|--|----------------|----------------------------|---|
| salaire 20 gardes régionaux forestiers du 22/06 au 30/08/20 (y compris 10% congés payés) | 113 334 | 90 667 | 22 667 |
| surcoût coordinateur (juin 2020) | 3 017 | | 3 017 |
| petit matériel | 3 000 | 2 400 | 600 |
| 2 VTT électriques | 6 000 | 4 800 | 1 200 |
| TOTAL | 125 351 | 97 867 | 27 484 |

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI

